

M<sup>e</sup> Christophe LEVARD

NOTAIRE  
D.E.S.S. Droit des affaires  
D.J.C.E. (Diplôme Juriste Conseil Entreprise)



M<sup>e</sup> Damien BERREGARD

NOTAIRE  
Diplômé CFPN Rennes  
Médiateur diplômé (n°1933 – Armédis)

---

## NOTAIRES ASSOCIES

Membres d'une société civile professionnelle titulaire d'un office Notarial

Successieurs de Me Jean-Paul INIZAN

☎ : 02 96 23 20 03  
Télécopie : 02 96 49 81 30  
E-mail :  
[office.levardberregard@notaires.fr](mailto:office.levardberregard@notaires.fr)  
<http://office-notarial-des-sept-iles.notaires.fr/>

## Liste des pièces à fournir dans le cadre d'une vente d'une maison d'habitation

### Pour le ou les vendeurs :

- la fiche d'état civil (ci-jointe)
- le questionnaire vente d'une maison (ci-joint)
- copie de la pièce d'identité recto-verso
- copie de votre RIB daté et signé
- copie de la dernière taxe foncière
- copie de votre titre de propriété (c'est-à-dire l'acte notarié par lequel vous êtes devenu propriétaire)
- les diagnostics techniques immobiliers
- le contrôle assainissement

Pour tous renseignements concernant le contrôle assainissement, vous pouvez contacter LANNION TREGOR COMMUNAUTE au 02 96 05 60 90.

*Si le bien a fait l'objet d'une construction, d'un agrandissement ou d'une modification de son aspect extérieur ou de son usage, notamment de gros travaux (type : réfection de la toiture etc ...)*

- la copie des autorisations d'urbanisme obtenues (demande et arrêté de permis de construire ou d'autorisation de travaux, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité)
- copies des polices d'assurance dommage ouvrage et responsabilité des artisans ayant effectués des travaux dans le bien

*Dans le cas de la vente d'une maison de moins de 10 ans.*

- copie du permis de construire
- copie de la déclaration d'achèvement des travaux
- copie de l'attestation de conformité
- l'attestation d'assurance dommage ouvrage

---

Etude ouverte de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf le vendredi 17h00)

Etude fermée le Samedi

Adresse postale : 19 Rue des Sept Iles - BP 61 - 22700 PERROS-GUIREC

Tout règlement par chèque doit être établi à l'ordre de "SCP Me LEVARD et Me BERREGARD"

**Au-dessus de 3.000 Euros, virement préalable**

Dans le cas, d'une auto-construction, nous fournir les attestations d'assurances dommages ouvrages de chaque artisan ayant réalisés des travaux.

Si le bien est loué

- la copie du bail
- l'état des lieux d'entrée
- le montant du dernier loyer
- le montant du dépôt de garantie

Si le bien était loué et que le locataire est parti

- la copie de sa lettre de congé
- ou le congé pour vendre que vous lui avez adressé ou fait délivrer
- état des lieux de sortie

**Pour le ou les acquéreurs :**

- la fiche d'état civil (ci-jointe)
- le questionnaire achat (ci-joint)
- copie de votre pièce d'identité
- copie de votre RIB daté et signé
- si vous faites en emprunt bancaire il convient de nous indiquer les conditions de celui-ci, savoir :

- Le montant maximum du prêt,
- Le taux maximum hors assurance,
- Et la durée maximum,

- nous indiquer si vous achetez au nom d'une société.

Si la société est créée lors de la rédaction du compromis de vente, merci de nous fournir le nom de la société, le KBIS et les statuts.